

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 28/02/2011

Date de la convocation:

09/02/2011

Date d'affichage:

L' an 2011 et le 28 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KREISS Alfred à Mme KOCHER Bernadette,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BERTRAND Jean-Louis, KAUFFER Fabien, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, MEYER Willy, PREVOT Dominique RICHERT Robert, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Francis, WEISHAAR Jean,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 021.2011

Vote : A l'unanimité

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

021.2011 : Compte administratif 2010 : Budget annexe "chaufferie à Durrenbach".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte administratif 2010 établi par la communauté de communes,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 07 février 2011,

Entendu l'exposé du président M. Haas et de M. Braconnier, vice-président, le président ayant quitté la salle lors du débat et du vote,

Le président ayant quitté la salle, le vice-président Armand Braconnier ayant pris la

présidence de la séance lors du vote de l'assemblée,

Envoyé en préfecture le 16/03/2011

Reçu en préfecture le 16/03/2011

Affiché le

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif du budget annexe "chaufferie à Durrenbach" 2010 comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	98,93 €	
RECETTES	0,00 €	
Déficit de fonctionnement :		98,93 €

Section d'investissement :

DEPENSES	1 199 110,55 €	
RECETTES	810 000,00 €	
Déficit d'investissement :		389 110,55 €

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 14/03/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :